



Renversement d'un piéton sur une chaussée a l'arriere d'un véhicu

Par **hightman1**, le **29/03/2012** à **19:39**

Bonjour,

le 23 mars en ville, je roulais a allure normale,

après avoir passé un passage piéton, un piéton traverse a 1 mètre en amont du passage au moment ou je passe et heurte l'arriere de ma voiture(trappe essence),

je n'aurais pas pû le voir et n'ai entendu que le bruit du choc

il est tombé et s'est fracturé le tibia dans sa chute

j'ai appelé la police qui était a proximité et qui est venu constater les faits et appeler l'ambulance

le jeune homme (mineur de 15 ans) a précisé aux forces de l'ordre que c'était de sa faute et qu'il avait traversé sans regarder

la police a relevé mes coordonnées et est parti

je reçois aujourd'hui un constat de police précisant que le piéton passant a proximité d'un passage piéton se fait renverser par un véhicule(le mien)

qu'est ce que je risque alors que je ne pouvais éviter ce piéton qui a traversé apres mon passage?

merci de vos retours

Par **chaber**, le **30/03/2012** à **14:53**

bonjour

Votre assureur devra indemniser intégralement le piéton au titre de la loi Badinter.

Pour juger d'une responsabilité, même partielle, de votre part, il faudrait avoir le constat de police.

Néanmoins, un piéton se doit de traverser obligatoirement sur le passage protégé.